

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-450-1

modifiant le règlement décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020

ARTICLE 1 **Objet**

Le présent règlement a pour but de modifier le règlement 2020-450 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier 2020.

ARTICLE 2

L'article 14 du Règlement 2020-450 concernant le taux d'intérêt et pénalité est abrogé.

ARTICLE 3 **Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur, conformément à la Loi.


Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Avis de motion donné le 6 avril 2020
Présentation du projet de règlement le 6 avril 2020
Règlement adopté le 4 mai 2020
Avis public d'entrée en vigueur donné le 27 mai 2020
Entrée en vigueur du règlement le 27 mai 2020